**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 44 (1982)

Heft: 4

**Rubrik:** La CT 5 s'est mise au travail

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réglage et provenance du courant de soudage  Genre de courant: courant continu (pôle -, pôle +) ou courant alternatif						
mm	mm	Α	kg	paquet	carton	
3,25	350	120-140	35	120	600	

Cette solution ne convient pas pour des pièces d'œuvre de grandes dimensions. Vu que le courant passe d'une baguette de charbon à l'autre, il n'est pas facile de maintenir une température uniforme du métal. Cette méthode est par conséquent assez aléatoire et peu appropriée aux besoins de l'agriculture.

# 2. Réchauffage au moyen d'une électrode, thermique,

soit une électrode permettant d'obtenir des réchauffements localisés. Elle ne produit point de résidus métalliques, mais uniquement des scories qui peuvent être enlevées facilement avec une brosse.

Ce genre d'électrodes se prête au préchauffage d'aciers à tendance aux criques et à un retraitement de cordons de soudure. On s'en sert également pour des réchauffements précédant des ajustages et des travaux de pliage ainsi que lors de traitements thermiques d'éléments en acier. Vu que l'allumage provoque une fusion locale du matériau traité, on devrait amorcer l'arc électrique sur un fragment de tôle. La longueur d'arc convenant le mieux se situe entre 20 et 30 mm.

Vous feriez bien de vous familiariser avec l'emploi de cette électrode très utile en prenant part à un cours de soudage.

Les deux méthodes de réchauffage décrites plus haut ne sont pas aussi efficaces que la soudure autogène, mais elles peuvent rendre service en tant qu'expédients. Trad. H.O.

### Activité de l'ASETA

## La CT 5 s'est mise au travail

La Commission technique 5 de l'ASETA — soit celle qui s'occupe plus spécialement des questions d'énergie intéressant l'agriculture — a assumé ses fonctions lors de sa première séance du 1er décembre 1981 en procédant tout d'abord à la répartition de ses tâches. De ce fait, l'activité de l'ancienne SAEA (Société pour l'application des énergies alternatives en agriculture) a été totalement intégrée dans celle de l'ASETA en accord avec une décision prise à l'unanimité à l'occasion de l'Assemblée des délégués du 19 septembre 1981 à Gossau.

La nouvelle CT 5 comprend les membres suivants:

Dr. A. Wellinger, Tänikon TG, président M. Steiner, Monthérod VD, vice-président R. Biolley, Brugg AG Dr. W. Edelmann, Zurich

F. Locher, Bonstetten ZH Th. Pfister, Flawil SG J. Wyser, Ruswil LU

Cette nouvelle CT compte convoquer à des réunions d'information tous ceux qui auraient intérêt à établir de nouvelles installations pour production d'énergie alternative (basées sur une utilisation de biogaz ou de radiation solaire) et leur fournir la documentation nécessaire par l'intermédiaire de l'ASETA. Afin d'éviter une distribution dispendieuse d'invitations et de communications, elle prie tous les membres intéressés de l'ASETA ou ceux qui disposent déjà d'installations de biogaz ou de capteurs solaires de déposer leur adresse auprès du Secrétariat central de l'ASETA (case postale, 5223 Riniken). pf Trad. H.O.